
N° 95-0092 - Environnement, propreté, eau et assainissement - Rillieux la Pape - Acquisition d'une parcelle de terrain située place Ampère et appartenant à la Société d'informatique, automatisme et télécommunication - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 9 mètres carrés située place Ampère à Rillieux la Pape et qui est nécessaire à la rectification de la limite nord du tènement communautaire comportant les réservoirs d'eau potable de la ZUP de Rillieux la Pape ;

B. Propose, la Société d'informatique, automatisme et télécommunication, propriétaire de cette parcelle, ayant consenti à la céder gratuitement, d'approuver le compromis qui lui est présenté et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,